

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.09.117.B

**Projet de bus à haut
niveau de service
(BHNS) : avenant n°2
au marché relatif aux
missions
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage
administrative,
juridique, financière
et technique transféré
à la SPLA GAMA**

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2015**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.09.117.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : Madame GODICHAUD

PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) : AVENANT N°2 AU MARCHÉ RELATIF AUX MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE TRANSFERE A LA SPLA GAMA

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par le marché n°2013/105, GrandAngoulême a confié les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) à l'entreprise TRANSAMO.

Par délibération n°158 B du 7 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le transfert partiel de ce marché à la SPLA GAMA, dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue. L'option technique relative à « *l'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS* », était conservée par la communauté d'agglomération (98 316 euros HT).

En vue de l'adaptation du programme, adoptée par délibération n°170 du conseil communautaire du 25 juin 2015, des négociations ont eu lieu entre la SPLA GAMA et la société TRANSAMO, afin d'aboutir à un avenant au marché.

Les modifications du marché portent sur les éléments suivants :

- Dans la mission n°2 relative à l'assistance technique, juridique, administrative et financière en vue de la passation et le suivi des différents marchés de maîtrise d'œuvre, le chef de mission TRANSAMO n'interviendra plus au-delà de la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT). Il n'assure donc plus l'accompagnement dans les phases suivantes des marchés de maîtrise d'œuvre :

- o Études d'exécution (EXE) ;
- o Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- o Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) ;
- o Garantie de parfait achèvement (GPA).

- La mission n°5 d'assistance juridique relative aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement n'est plus à prix global et forfaitaire mais sera traitée sur la base de bons de commande à partir d'un bordereau de prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées ;

- Dans le cadre de la mission n°6 relative à l'assistance en matière de communication, il est prévu une diminution du nombre de production (panneaux, perspectives, plan, plaquettes,...).

Le nouveau montant du marché est de 2 333 724,55 euros HT soit 2 800 469,46 euros TTC. Le montant initial était de 2 794 039 euros HT, soit une diminution de 460 314,45 € HT (-16,47%).

Conformément aux règles applicables en matière de délégation de la maîtrise d'ouvrage, il appartient au bureau communautaire d'autoriser la SPLA GAMA à signer l'avenant au marché n°2013/105.

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications induites par l'avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage suite à l'adaptation du programme de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le conseil communautaire du 25 juin 2015.

D'AUTORISER la SPLA GAMA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué de l'opération BHNS à signer l'avenant n°2 au marché 2013/105 avec l'entreprise TRANSAMO portant le montant du marché à 2 333 724,55 euros HT soit 2 800 469,46 euros TTC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 septembre 2015	<u>Affiché le :</u> 04 septembre 2015